



Redevance audiovisuelle pour une seconde résidence

Par **las2pic62**, le **09/02/2008** à **12:35**

Le Trésor Public me réclame le paiement de la redevance audiovisuelle pour un logement que je louais et dont j'ai payé la taxe d'habitation.

Il faut savoir que j'ai déjà réglé la redevance avec la taxe d'habitation de ma résidence principale.

Dois-je la payer une seconde fois ?

Dois-je la payer pour réclamer ensuite son remboursement ?